[Nom de l'entreprise]

Adresse : [Adresse de l'entreprise]
Tél : [Téléphone]
Email : [email@entreprise.fr]
SIRET : [SIRET]
TVA : [N° de TVA]

DEVIS

N° DEV-0001

Rénovation d'une maison, lot par lot

Date : 07/11/2026

Valable jusqu'au : 07/12/2026

DESTINATAIRE

[Nom du client]

Adresse : [Adresse du client]

Description	Qté	Unité	Prix unit. HT	Total HT
Salle de bain				
Dépose et évacuation de l'existant	1	forfait	420,00 €	420,00 €
WC suspendu avec bâti-support, fourni et posé	1	u	1 250,00 €	1 250,00 €
Douche à l'italienne, fournie et posée	1	u	1 800,00 €	1 800,00 €
Meuble vasque, fourni et posé	1	u	540,00 €	540,00 €
Robinetterie : mitigeurs de douche et de lavabo	1	forfait	420,00 €	420,00 €
Carrelage de sol, fourni et posé	6	m²	85,00 €	510,00 €
Faïence murale, fournie et posée	18	m²	80,00 €	1 440,00 €
Électricité et ventilation (VMC)	1	forfait	335,00 €	335,00 €
		Sous-total HT Salle de bain		**6 715,00 €**
Électricité				
Tableau électrique 3 rangées, fourni	1	u	250,00 €	250,00 €
Disjoncteurs (12) et différentiels (2), posés	1	forfait	1 000,00 €	1 000,00 €
Dépose, pose et raccordement des circuits	1	forfait	400,00 €	400,00 €
Petit matériel (borniers, repérage)	1	forfait	150,00 €	150,00 €

			Sous-total HT Électricité	**1 800,00 €**
Cloison				
Cloison BA13 sur ossature, fournie et posée	14	m²	60,00 €	840,00 €
Bandes et joints des deux faces	28	m²	10,00 €	280,00 €
			Sous-total HT Cloison	**1 120,00 €**
Peinture				
Rebouchage et enduit de lissage des murs	150	m²	12,00 €	1 800,00 €
Peinture des murs, 2 couches	150	m²	27,00 €	4 050,00 €
Peinture des plafonds, 2 couches	60	m²	52,00 €	3 120,00 €
Peinture des plinthes	80	ml	10,00 €	800,00 €
			Sous-total HT Peinture	**9 770,00 €**

Sous-total HT	19 405,00 €
TVA (10%)	1 940,50 €
Total TTC	**21 345,50 €**
Acompte (30%)	6 403,65 €
Solde restant	14 941,85 €

NOTES / CONDITIONS

Devis gratuit, valable 30 jours. Début : [date]. Déchets : [modalités, collecte, coût]. Assurance : attestation jointe.

Je soussigné(e) [Nom du client] certifie, en qualité de preneur de la prestation, que les travaux réalisés concernent des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et qu'ils n'ont pas eu pour effet, sur une période de deux ans au plus, de concourir à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du CGI, ni d'entraîner une augmentation de la surface de plancher des locaux existants supérieure à 10 %.

Paiement à 30 jours | Pénalités de retard : 10 % l'an

Assurance professionnelle décennale : [Assureur] | [Adresse de l'assureur] | Zone géographique : France | N° police : [N° de police]

[Forme juridique] | [RM et numéro]